



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
07.11.2013

Date de la convocation des conseillers:
07.11.2013

point de l'ordre du jour :
14

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 15 novembre 2013

Présents : Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Hansen, Goetz, Kox, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Knaff, Codello, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Emprunt de € 17 mio

Considérant que l'ampleur des travaux prévus au budget extraordinaire de l'exercice 2013 exige le vote d'un emprunt par le Conseil Communal;

Considérant que cette mesure s'impose également afin de ne pas entraver le bon fonctionnement de la recette communale;

Vu le rapport afférent du service de la comptabilité du 8 novembre 2013 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Vu la circulaire N° 1205 du 17 janvier 1989 du Ministère de l'Intérieur;

Vu la circulaire N° 1464 du 22 mai 1992 du Ministère de l'Intérieur;

Après en avoir délibéré conformément à la loi ;

décide
par 10 voix oui , 6 voix non et 1 abstention

d'autoriser le collège des bourgmestre et échevins à contracter un emprunt aux conditions suivantes :

- 1) montant de l'emprunt : 17.000.000,00 € avec tirage par tranches en fonction des besoins
- 2) durée de l'emprunt : 20 ans
- 3) type de taux : taux variable sur base de l'EURIBOR
- 4) mode de calcul : nombre exact de jours/360
- 5) cadence de remboursement : semestriellement
- 6) rythme des arrêts de compte : semestriellement
- 7) commission et frais de dossier : néant

En séance,

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 12.11.2013
Pour exécution conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,